

TARIFS 2019-2020 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Concerne : Elèves des écoles primaires

Revenu annuel déterminant		Prix à l'heure	Prix à l'heure ~ (-20%)	Prix à l'heure ~ (-30%)
de	à	si 1 enfant en charge	si 2 enfants en charge	si 3 enfants et plus en charge
0.00	35'000.00	3.50	2.80	2.45
35'001.00	40'000.00	3.60	2.90	2.50
40'001.00	50'000.00	3.90	3.10	2.75
45'001.00	55'000.00	4.20	3.35	2.95
50'001.00	55'000.00	4.60	3.70	3.20
55'001.00	60'000.00	5.10	4.10	3.55
60'001.00	65'000.00	5.60	4.50	3.90
65'001.00	70'000.00	6.10	4.90	4.25
70'001.00	80'000.00	6.60	5.30	4.60
80'001.00	90'000.00	7.00	5.60	4.90
90'001.00	100'000.00	7.50	6.00	5.25
100'001.00	et plus	8.00	6.40	5.60

Prix des repas :

CHF 9.00

Cotisation annuelle/frais d'inscription : CHF 50.00

Revenu déterminant :

Revenus bruts (13^{ème} salaire compris) + pensions alimentaires reçues - pensions alimentaires versées + bourse d'études + allocations chômage, maladie ou accident + autres revenus à l'exception des allocations familiales cantonales.

Facturation :

Les fréquentations de l'accueil extrascolaire sont facturées à l'heure. Vous recevez chaque mois une facture.

TARIFS 2019-2020 ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

Concerne : Elèves des écoles enfantines

Revenu annuel déterminant		Prix à l'heure	Prix à l'heure ~ (-20%)	Prix à l'heure ~ (-30%)
de	à	si 1 enfant en charge	si 2 enfants en charge	si 3 enfants et plus en charge
0.00	35'000.00	2.35	2.35	2.35
35'001.00	40'000.00	2.45	2.35	2.35
40'001.00	50'000.00	2.75	2.45	2.35
45'001.00	55'000.00	3.05	2.75	2.45
50'001.00	55'000.00	3.45	3.05	2.75
55'001.00	60'000.00	3.95	3.45	3.05
60'001.00	65'000.00	4.45	3.95	3.45
65'001.00	70'000.00	4.95	4.45	3.95
70'001.00	80'000.00	5.45	4.95	4.45
80'001.00	90'000.00	5.85	5.45	4.95
90'001.00	100'000.00	6.35	5.85	5.45
100'001.00	et plus	6.85	6.35	5.85

Prix des repas :

CHF 9.00

Cotisation annuelle/frais d'inscription : CHF 50.00

Revenu déterminant :

Revenus bruts (13^{ème} salaire compris) + pensions alimentaires reçues - pensions alimentaires versées + bourse d'études + allocations chômage, maladie ou accident + autres revenus à l'exception des allocations familiales cantonales.

Facturation :

Les fréquentations de l'accueil extrascolaire sont facturées à l'heure. Vous recevez chaque mois une facture.